

**COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°2
DU GAL PAPA0 / PAYS D'OUICHE
Mardi 24 Mai 2016 – 18h30 – Gacé**

COMPTE-RENDU

Représentants du secteur public :

Présents (7) : Jean-Pierre LATRON (CdC des Courbes de l'Orne); Luc FERET (CdC des Vallées du Merlerault); Michel LE GLAUNEC (CdC du Canton de la Ferté-Fresnel) ; Marie-Thérèse MAYZAUD (CdC du Pays de Camembert) ; Jean-Marie VERCRUYSSSE (PETR PAPA0-Pays d'Ouche) ; Frédéric LEVEILLE (Ville d'Argentan) ; Jean-Baptiste GAGEZ (Ville de L'Aigle).

Excusés (4) : Laurent BEAUVAIS (CdC Argentan Intercom) ; Jean-Marie CHOULET (CdC de la Région de Gacé) ; Michel MAROT (CdC des Pays de L'Aigle et de la Marche) ; Josette LASSEUR (CdC du Pays du Haras du Pin) ; Pascal GUEUGNON, suppléé par Jean-Baptiste GAGEZ (Ville de L'Aigle).

Représentants du secteur privé :

Présents (7) : Frédéric BLONDEAU (Association Office de Tourisme du Pays de Camembert) ; Daniel DELAUNAY (CCI Flers-Argentan) ; Laurent BENARD (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Lionel LERAY (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ; Jean-Marie GOUSSIN (CLIC du Pays d'Ouche) ; Brigitte CHOQUET (Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne) ; Hugo DUPONT (MJC Le Rond Point - L'Aigle).

Excusés (8) : André BOITTIN (Association ACOR) ; Jean-Pierre FERET et Pierre POISSON (Association des Gîtes de France) ; Clémentine LIBOIS-CHANONI (Association L'Etape) ; Philippe TOUSSAINT et Julie JEANNIN (Association Septembre Musical de l'Orne) ; Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Alençon) ; Marc ROGEREAU (Chambre d'Agriculture de l'Orne) ; Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie) ; Annick DABIEL suppléée par Jean-Marie GOUSSIN (CLIC du Pays d'Ouche) ; Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine).

14 membres présents sur 26 au total, dont 7 membres du secteur privé, ce qui correspond à 14 voix délibératives sur 26 (soit 53,85 %) dont 7 voix délibératives du secteur privé, soit 50% des voix délibérantes présentes. **Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.**

Partenaires invités :

Présents : Julie-Anne PORTE, Chargée de mission pour le Département de l'Orne, Région Normandie ; Karine GANZITTI, Chef du secteur Développement Rural, Pêche et Fonds européens, Délégation Régionale Normandie, Agence de Services et de Paiement (ASP) ; Philippe PASQUIER, Délégué Régional, Agence de Services et de Paiement (ASP) ; Michel GESLIN, Vice-président, Fédération Crédit-Mutuel Maine-Anjou-Basse-Normandie ; Roger AURY, Fédération Crédit-Mutuel Maine-Anjou-Basse Normandie ; Laurent PORTET, Association Créavenir-Crédit Mutuel ; Jean-Paul RICOUP, Chargé d'animation du territoire, Crédit Mutuel, Direction Départementale de l'Orne.

Excusée : Sandrine HESRY, Instructrice Leader, Région Normandie.

PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche : Edouard REUSSNER, Directeur; Adeline JUMEL, Chargée de mission Leader.

La réunion débute à 18h40.

A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du précédent comité de programmation ;**
- **Signature de la convention de partenariat entre l'association Créavenir et le PETR ;**
- **Avancement de la mise en œuvre du programme Leader (rapide bilan de l'état d'avancement de la gestion du programme) ;**
- **Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader ;**
- **Informations/questions diverses.**

Afin de libérer le plus rapidement possible les représentants de l'association Créavenir et de la Fédération du Crédit-Mutuel Maine-Anjou-Basse-Normandie, le Président propose d'inverser les deux premiers points à l'ordre du jour et de débiter la réunion, par la signature de la convention de partenariat avec l'association Créavenir. La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION CREAvenir ET LE PETR

Le Président invite les représentants de l'association Créavenir-Crédit Mutuel à le rejoindre pour signer une convention de partenariat entre l'association Créavenir Crédit-Mutuel et le PETR.

Monsieur GESLIN rappelle les grands principes du partenariat du soutien Créavenir.

L'association Créavenir-Crédit Mutuel propose d'être un partenaire du PETR pour accompagner le développement de projets éligibles et sélectionnés au titre de notre programme Leader, a fortiori des projets portés par des associations.

L'association Créavenir-Crédit Mutuel a, pour objectif, de soutenir financièrement toutes les initiatives économiques, sociales et culturelles se développant sur son territoire.

L'association Créavenir-Crédit Mutuel réserve au PETR, une enveloppe annuelle de **28 000 €** : 1 000 € pour des actions de communication réalisées par le PETR, 20 000 € en prêts d'honneurs (prêt à taux 0%) et 7 000 € en subventions. Toute subvention est obligatoirement accompagnée d'un prêt d'honneur. Le soutien global, par projet, ne peut excéder 6 000€, dont 1/3 de subvention et 2/3 en prêt d'honneur.

Les porteurs de projets n'ont pas de démarche particulière à effectuer. L'animateur du GAL se charge d'envoyer tous les éléments contenus dans le dossier Leader à l'association Créavenir au moins une semaine avant la réunion. Lorsqu'un dossier éligible à l'aide Créavenir doit être présenté en comité de programmation, un représentant de l'association Créavenir est convié, à titre consultatif. Ce représentant sera porteur de la décision de Créavenir.

Dans le cadre des précédents programmes Leader du PAAO et du Pays d'Ouche, ce partenariat existait déjà. 5 projets ont bénéficié du soutien créavenir.

Gacé

Ouest-France – 26 Mai 2016

Une convention pour soutenir les initiatives locales

Une convention de partenariat entre le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (PAAO) et Créavenir a été signée mardi, en mairie de Gacé.

L'association Créavenir-Crédit Mutuel apporte un soutien financier complémentaire aux projets sélectionnés dans le programme européen Leader 2014-2020. C'est un apport sous forme de subvention et prêt à taux 0 %. Il ne peut pas y avoir de subvention sans prêt d'honneur. L'aide ne peut excéder 6 000 € par projet. Seules les associations en sont bénéficiaires. Il s'agit de soutenir les initiatives économiques, sociales, culturelles au service du territoire.

La convention a été signée entre Jean-Marie Vercruyssen, président du



Jean-Marie Vercruyssen (à gauche) et Michel Geslin signent le partenariat.

PAAO et Michel Geslin, vice-président fédéral de Créavenir.

Edouard REUSSNER ajoute que l'aide Créavenir est souvent très importante pour des petites associations qui sont souvent freinées dans la mise en œuvre de leurs projets par le manque de trésorerie. Le soutien créavenir constitue une avance de trésorerie et un effet levier pour de nombreuses associations ; il permet ainsi de rendre les fonds européens plus accessibles.

APPROBATION DU PRECEDENT COMITE DE PROGRAMMATION

Tous les membres du comité de programmation ont été destinataires du compte-rendu de la réunion du 23 février 2016. **En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.**

AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER (RAPIDE BILAN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA GESTION DU PROGRAMME)

Adeline JUMEL rappelle brièvement l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouveau programme européen Leader.

Au PETR, depuis le 1^{er} mai 2015, près de 50 dossiers ont été réceptionnés, soit quasiment autant que ceux qui ont été engagés en sept ans, lors de la précédente programmation, sur chacun des anciens pays.

➤ **De longs délais d'instruction par les services de la Région** (entre deux et trois mois) amènent les animateurs Leader à modifier les modalités de traitement des dossiers. Ces délais se sont allongés en raison du durcissement de la réglementation européenne.

Il a donc été décidé que, dorénavant, seront présentés des dossiers de demande de subvention « incomplets » c'est à dire, dépourvus d'avis réglementaire des services instructeurs. Si le dossier est sélectionné par le comité de programmation, les animateurs en poursuivront alors la complétude pour, ensuite, le transmettre à la Région et obtenir son avis réglementaire.

Cette modalité de gestion offre l'avantage de maintenir une dynamique d'analyse des dossiers.

Il est, toutefois, évidemment, possible que l'analyse réglementaire infirme le choix du comité, soit en motivant une inéligibilité, soit en annonçant un taux d'intervention moindre.

➤ **Un logiciel de traitement des dossiers OSIRIS non opérationnel.** A priori, nos dernières informations annoncent son arrivée à l'automne. En l'absence de logiciel, les dossiers ne peuvent être enregistrés et les conventions non éditées. Les maîtres d'ouvrages et les associations sont informés et doivent continuer à être informés de ce contexte particulier propice à engendrer mécontentement et récriminations.

Enfin, dans le cadre de la réorganisation de la nouvelle Région, l'instruction des dossiers Leader sera, prochainement, effectuée par un nouveau service basé à Rouen; un allongement des délais est à craindre.

Nous pouvons toutefois nous féliciter d'avoir conventionné avec l'ex-Région Basse-Normandie en novembre 2015 et d'avoir ainsi pu réceptionner des dossiers dès mai 2015. Le PETR est en mesure, aujourd'hui, de démontrer l'intérêt et le dynamisme du programme Leader sur notre territoire. Dès que les moyens régionaux seront opérationnels, nous serons capables d'envoyer de nombreux dossiers et de les mettre en paiement. N'oublions pas que nous sommes soumis à un cadre de performance : dès 2018, près de 440 000 € doivent être payés, soit 17% de l'enveloppe et, en 2020, près de 1 500 000 €, soit 58% de la maquette .

En introduction de ce point, quelques membres ont rappelé leur souhait de ne pas pré-noter eux-mêmes les dossiers en amont de ce comité, au motif :

- d'allongement du délai de la procédure de sélection,
- de l'emploi de personnel compétent et qualifié pour ce travail, au sein du PETR.

L'objectif du GAL étant de maintenir la mobilisation de l'ensemble des membres du comité tout au long de la durée du programme, cette proposition est validée. Elle entrera en vigueur à l'issue de ce comité, l'animateur du GAL ayant proposé des notes dont certaines ont été discutées par les membres.

Ainsi, en détail, les résultats obtenus par les projets présentés lors de cette réunion.

La domotique, l'e-médecine, au service des personnes âgées à Occagnes – fiche action n°3

Ce projet est porté par la CdC Argentan Intercom. Dans le cadre d'un projet d'expérimentation de capteurs de mouvement au sein de l'EHPAD d'Occagnes et des foyers proches de l'établissement, il est nécessaire de disposer des équipements de téléphonie et de wifi capables de répondre à la mise en place d'une « maison technologique intelligente ». La CdC Argentan Intercom étant propriétaire du bâtiment, c'est donc elle qui assure l'investissement.

A travers le développement de ces infrastructures, il s'agit de doter l'EHPAD d'Occagnes d'équipements performants pour assurer le suivi en interne de ses résidents (capteurs de mouvement, d'humidité, ...) et le suivi en externe de personnes vivant encore à leur domicile.

L'EHPAD sera équipé d'un système central, les chambres de l'EHPAD et les chambres des domiciles alentours seront équipées de capteurs de mouvement.

Ce projet entre dans le cadre d'un projet expérimental entre l'EHPAD d'Occagnes, l'Université de Montpellier, les acteurs de la santé (Mutuelle Générale, CARSAT, MSA, CPAM, Miriade, ARS). Ces acteurs sont associés dans la mise en œuvre du projet. Le projet de l'EHPAD doit permettre l'étude d'une prise en charge des coûts du dispositif par l'APA (Aide Personne Agée) du Département. La mise en œuvre concrète du projet par l'EHPAD doit permettre à terme la création d'un emploi. Ce projet vise l'autonomie des personnes âgées. Il constitue l'expérimentation de nouveaux services et de nouvelles prestations.

Le projet est estimé à 33 840 € HT. Le Conseil Départemental intervient à hauteur de 30% et Leader à hauteur de 40% soit 13 536 €. Le taux d'aide public pour ce projet ne peut pas excéder 70%.

Ce projet a obtenu la note de 18/26 ; le projet est donc sélectionné et reçoit, à l'unanimité, un avis favorable du comité

Installation d'un panneau d'affichage électronique – fiche action n°3

La commune d'Ecouché devenue la commune nouvelle « Ecouché-les-Vallées » au 1^{er} janvier 2016, a souhaité implanter un panneau d'information électronique sur la place centrale Warabiot. L'objectif de ce projet est de soutenir les associations et les acteurs locaux dans leur action de promotion et d'attractivité du territoire. Il s'agit de fournir toutes les informations culturelles, sociales, touristiques aux habitants et aux touristes afin d'augmenter le nombre d'entrées aux différentes animations locales et de créer du lien social. Un tel équipement permet de limiter l'utilisation de documents papier. La commune a mis en place une charte d'utilisation du panneau et a mis à disposition des acteurs locaux un formulaire de demande d'affichage. Un agent communal se charge de compléter le panneau. Les annonces commerciales sont prohibées.

Les associations locales et les partenaires locaux sont parties prenantes du projet.

Ce service est inexistant sur la commune d'Ecouché-les-Vallées. Il s'agit de proposer un nouveau service à la population et aux associations locales. Cet équipement vise plusieurs thématiques et permet de renforcer l'attractivité sur le pôle.

L'investissement est estimé à 8 240 € HT. Ne pouvant excéder 70% d'aide publique, l'aide Leader maximale demandée s'élève à 4 614,60 € soit 56% du montant total du projet. Le reste étant couvert par 44% d'autofinancement.

Ce projet a obtenu la note de 14/26 ; le projet est donc sélectionné et reçoit un avis favorable du comité à l'unanimité moins une abstention, celle de Jean-Pierre LATRON, représentant légal de ce projet.

Retransmission vidéo des événements municipaux en ligne – fiche action n°3

La ville de l'Aigle souhaite développer la communication auprès des Aiglons et favoriser l'accès à tous à l'information municipale qu'elle soit d'ordre administratif, réglementaire, financier ou culturel. Pour cela, elle a décidé d'acquérir un système de retransmission vidéo de ses événements municipaux. Ce système est doté de 2 caméras mobiles et d'une console de traitement vidéo et captation sonore. Conseils municipaux, réunions et cérémonies à l'hôtel de ville pourront être retransmis sur le site Internet de la Ville de L'Aigle de même que les spectacles, conférences à la salle de Verdun ou au site du grû. Une heure et demi est nécessaire pour installer l'équipement. Plusieurs techniciens (électricien, chargés de communication, Directeur Général des Services) et deux élus de la ville ont suivi une formation pour assurer la mise en place de l'équipement, sa maintenance et pour en connaître les automatismes de fonctionnement. Ce système ne permet pas de faire de la visioconférence.

C'est un service à la population nouveau, utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les élus et les agents municipaux en charge des thématiques « culture, sport, jeunesse » ont été associés à la réflexion du projet et participent à sa mise en œuvre.

Le projet vise plusieurs thématiques : Sport/culture/loisirs et Famille.

Le système est délocalisable : les événements culturels se déroulant dans les différentes salles de la ville pourront être retransmis grâce à ce nouveau dispositif. Valoriser ainsi les événements participe à valoriser le dynamisme de la ville et ainsi la rendre plus attractive

L'investissement est estimé à 34 302,56 € HT. Ne pouvant excéder 70% d'aide publique, l'aide Leader maximale demandée s'élève à 19 209,43 € soit 56% du montant total du projet. Le reste étant couvert par 44% d'autofinancement.

Ce projet a obtenu la note de 13/26 ; le projet est donc sélectionné et reçoit un avis favorable du comité à l'unanimité moins une abstention, celle de Jean-Baptiste GAGEZ, représentant la ville de L'Aigle au sein du comité de programmation Leader.

Communication « Petite Cité de caractère » – fiche action n°4

La commune du Sap devenue commune nouvelle « Sap-en-Auge » au 1^{er} janvier 2016, a été homologuée « Petite Cité de Caractère » fin 2014. Afin d'honorer cette reconnaissance touristique, la commune a décidé de créer un circuit touristique intra-muros mettant en valeur quelques sites patrimoniaux identitaires du Sap. Ce projet se traduit par la conception et l'implantation d'une signalétique d'interprétation dans la cité sapienne, complétée par un document gratuit et accessible depuis la place centrale du Sap, constituant une aide au déplacement. Ce projet est nouveau pour la commune et constitue un véritable atout touristique. L'homologation « Petite Cité de caractère » a impulsé la mise en œuvre de ce projet et est bénéfique pour la commune : le nombre de visiteurs est en augmentation.

Le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine), le Conseil Départemental via le service « Tourisme 61 » ont été sollicités en amont du projet pour en vérifier la faisabilité technique. Le STAP s'est notamment prononcé sur la nature des supports, leur format, leur couleur, les modalités de pose et « Tourisme 61 » sur le contenu des panneaux. Ce sont les partenaires incontournables mobilisés avant tout démarrage de l'opération.

Le projet est estimé à 5 592 € HT. Ne pouvant excéder 80% d'aide publique, le projet a mobilisé 18% d'aide du Conseil Départemental (990€), 62% de FEADER Leader (3 483,60 €) et 20% d'autofinancement.

Ce projet a obtenu la note de 15/26 ; le projet est donc sélectionné et reçoit un avis favorable du comité à l'unanimité moins une abstention, celle de Marie-Thérèse MAYZAUD, maire-adjointe, à la commune nouvelle «Sap-en-Auge »..

Développer la communication du Musée de la Dame aux Camélias pour attirer de nouveaux visiteurs – fiche action n°4

L'association « Office de Tourisme » de la Région de Gacé assure la promotion du Musée de la Dame aux Camélias. Ce musée occupe trois grandes salles du château de Gacé. Il met en avant les événements, les amours qui ont marqué l'existence de Marie Plessis, dite la Dame aux Camélias, née à Nonant-le-Pin en 1824. Célèbre courtisane, elle inspira Alexandre Dumas et Verdi. La Dame aux Camélias est une héroïne locale. Afin d'attirer de nouveaux visiteurs et d'allonger la durée du séjour à Gacé, l'office de tourisme a donc décidé de développer la communication sur le Musée de la Dame aux Camélias.

Le projet consiste en la création d'un flyer présentant le musée de la Dame aux Camélias et la mise à jour d'un flyer format ouvert 30 - 42 cm présentant le Musée de la Dame aux Camélias, un circuit intra-muros de Gacé. Ce flyer suggère la visite de lieux touristiques incontournables que la Dame aux Camélias a fréquentés.

Les professionnels du tourisme, les agents municipaux, la communauté de communes de la région de Gacé et les offices de tourisme voisins, le PETR sont associés pour la diffusion du projet.

Ce projet est financièrement modeste : 2 382 € TTC. Ne pouvant excéder 80% d'aide publique, en contrepartie d'une aide financière de la ville de Gacé de 400€, une aide en FEADER Leader de 1 505,60 € peut être sollicitée.

Ce projet a obtenu la note de 13/26 ; le projet est donc sélectionné et reçoit un avis favorable du comité à l'unanimité.

Restauration de la roue à eau de la Forge d'Aube – fiche action n° 5 :

La commune de Aube est propriétaire d'une ancienne forge. Elle figure parmi les mieux conservées d'Europe. Elle est un témoin phare de l'activité industrielle qui régna le long de la Risle pendant plusieurs siècles. Cette forge a été classée « Monument Historique » en 1980. Depuis plusieurs années, une association locale assure la promotion touristique du site et organise régulièrement des visites.

Cette forge compte 4 grandes roues à eau. Chacune avait une fonction particulière. Depuis quelques années, une des roues située à l'extérieur de la Forge ne fonctionne plus.

Dans le cadre d'un processus de valorisation de la Forge et de conservation du patrimoine, la commune de Aube a décidé de restaurer cette roue. La qualité de ce patrimoine a nécessité un travail partenarial de plusieurs années. Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), la Direction Régionale des Affaires culturelles, le PETR, ... ainsi que l'association de « Mise en valeur de la Grosse Forge d'Aube » ont été largement mobilisés pour proposer un outil pérenne dans le temps. Les autorités compétentes en matière de patrimoine ont suivi les préconisations techniques de l'association de mise en valeur de la Grosse Forge à savoir associer le fer au bois. Son travail de recherche a porté ses fruits.

Le montant éligible à la mesure 5 de notre programme Leader s'élève à 73 881,02 €. Le taux d'aide publique maximum ne peut excéder 80%. Ainsi, le plan de financement de l'opération se présente de la manière suivante : 45% de subvention de la DRAC (40 896,46 €), 28% de FEADER Leader (25 858,35 €) et 27% d'autofinancement (24 126,21 €).

Ce projet a obtenu la note de 19/26 ; le projet est donc sélectionné et reçoit un avis favorable du comité à l'unanimité moins une abstention, celle de Jean-Marie VERCRUYSSSE, représentant légal de la commune d'Aube.

Acquisition d'un ensemble de désherbage mécanique en vue de la réduction des usages des produits phytosanitaires – fiche action n°6

La commune de Aube s'est engagée dans la mise en œuvre de la charte FREDON ; c'est à dire que la commune va développer de nouvelles pratiques d'entretien de ses espaces publics. Il s'agit, à moyen terme, de réduire les sources de contamination des eaux et ainsi réduire, voire cesser l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette charte comporte 3 paliers d'amélioration ; elle emmène progressivement la collectivité vers le qualitatif et l'exemplarité.

La commune d'Aube a déjà atteint le niveau 1. Pour acquérir le niveau 2, la commune a décidé d'acquérir un ensemble de désherbage mécanique composé d'une machine porte-outils, d'une mono-brosse de désherbage, d'une balayeuse et d'un désherbeur. Pour la mise en œuvre de ce projet, des techniciens FREDON Basse-Normandie suivent la commune dans la mise en œuvre des principes de la Charte.

L'acquisition d'un tel équipement est estimé à 14 197 € HT. Ne pouvant excéder un taux d'aide public maximum de 70% et ayant obtenu une contrepartie financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 4 590 €, le montant de FEADER Leader maximum autorisé est de 5 397,90€. La commune participerait à hauteur de 4 259,10€.

Avant de procéder à la notation du projet, Jean-Marie VERCRUYSSSE indique que plusieurs communes se sont engagées dans la Charte FREDON et que l'Agence de l'eau apportera une bonification de subvention afin d'inciter les communes à s'engager au minimum vers le niveau 1 de la Charte. Dans ce contexte, Jean-Marie VERCRUYSSSE propose de plafonner l'aide en FEADER Leader pour ce type de projet, au risque de voir la fiche action n°6 « accompagner le territoire vers la transition énergétique et de le développement durable », rapidement consommée. Après discussion, le comité de programmation valide à l'unanimité, **un plafonnement de l'aide à 4 000 € pour les investissements nécessaires à l'engagement dans la charte FREDON.**

Ce projet a obtenu la note de 13/26 ; le projet est donc sélectionné et reçoit un avis favorable du comité à l'unanimité moins deux abstentions, celle de Jean-Marie VERCRUYSSSE, représentant légal de la commune d'Aube et de Lionel LERAY.

Ce premier travail d'analyse et de sélection a montré la nécessité de transmettre aux membres du comité, la grille de notation des projets, pré-remplie par l'animateur, avec l'ensemble des documents nécessaires aux travaux du comité. Avec cet outil, les membres pourront préalablement vérifier s'ils sont en accord ou désaccord avec les notes proposées et ainsi, soumettre leurs remarques le jour de la réunion.

Les services de la Région et de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ont insisté sur l'intérêt de prendre le temps du débat et de la discussion sur les projets atteignant la note minimale requise pour être sélectionnés ou sur les projets dont la note est légèrement inférieure à la note minimale requise.

En l'absence d'autres questions, la réunion du comité de programmation prend fin à 20h00.